

Le paysage exceptionnel d'Ault

Bernard Motuelle, d'Ault (Somme), président de l'association Ault environnement, réagit à notre dossier sur l'atlas en ligne du littoral normand-picard et son illustration du recul des falaises à Ault, paru le 17 août ►

Des ouvrages de protection (épis et digue) existent et lorsqu'ils sont en bon état, ils assument leur rôle et le recul est nul sur de nombreuses portions du trait de côte. C'est pourquoi nous contestons la position de l'État qui incite la commune et le Syndicat mixte à renoncer aux ouvrages de protection dans la perspective d'un recul stratégique. On peut ajouter que l'État n'a pas eu la même position sur Mers et Cayeux où des millions ont été consacrés pour ne pas rendre inexorable le recul du trait de côte. De plus, depuis plusieurs décennies, la commune et le Syndicat intercommunal n'ont pas géré correctement les écoulements des eaux pluviales et des eaux usées, tout cela conduisant à des inondations dans les points bas et à des infiltrations dans la falaise qui se trouve ainsi fragilisée. Il y a des phénomènes naturels que l'on doit connaître, c'est le rôle que le Réseau d'observation du littoral normand et picard dévolue à son Atlas en ligne. Mais c'est notre rôle d'association de défense de l'environnement et du patrimoine de dire qu'il y a aussi des incompétences et des décisions politiques qui font très mal à nos paysages et aux habitants des communes du littoral. Peut-on ainsi renoncer à sauvegarder un paysage exceptionnel qui vient d'être reconnu parmi ceux préférés des Français ?